

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté mon collègue nous dire que les seuls produits que nous dirigeons vers les États-Unis sont des matières premières. Au nom de mes électeurs de Midland, en Ontario, qui travaillent chez Mitsubishi Electronics où ils produisent pour le marché américain des écrans de télévision dont on cherche à bloquer l'importation aux États-Unis par des recours anti-dumping et au nom de mes électeurs qui travaillent chez Fahramet à Orillia à la fabrication de soupapes d'acier de grande qualité destinées à l'industrie pétrolière du Texas, et auxquelles des mesures de harcèlement analogues s'appliquent, je me demande si le député peut expliquer pourquoi les États-Unis cherchent à se protéger contre la concurrence de produits de technologie de pointe de grande qualité qui proviennent de ma circonscription.

M. Parry: Monsieur le Président, le secrétaire d'État (M. Lewis) n'ignore pas que la meilleure façon de détruire un argument est de le déformer, mais il avait parfaitement compris que je parlais de la valeur totale de nos exportations vers les États-Unis lorsque j'ai expliqué, à très juste titre, que le gros de notre commerce avec nos voisins du Sud portait sur des matières brutes et des produits semi-finis transformés davantage une fois de l'autre côté de la frontière. Ce ne sont certes pas toutes nos exportations vers le Sud qui subissent d'autres transformations. Ce n'est pas le cas des tubes de téléviseur et des soupapes destinées à l'industrie pétrolière qui sont fabriqués dans la circonscription du ministre.

Il saute aux yeux que les mesures contre les deux produits dont a parlé mon collègue sont prises ou envisagées dans le cadre des mécanismes en vigueur aux États-Unis depuis des années. La situation n'a pas changé sur ce chapitre depuis 1983 pour répondre à la question de ma collègue de Gatineau.

Je ferais bien, je crois, de lui résumer ma réponse sur ces mots du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui a dit à la revue *Maclean's*, en 1983, que la libéralisation intégrale des échanges canado-américains pourrait nous faire perdre des milliers d'emplois dans le textile, le meuble et la chaussure, et qu'avant de sauter dans le train du continentalisme—ce que fait le gouvernement actuellement, n'est-ce pas?—nous devrions renforcer notre infrastructure industrielle pour être mieux en mesure de soutenir la concurrence.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Puis-je déclarer alors qu'il est 11 heures?

Des voix: D'accord.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE POURQUOI IL N'Y A PAS EU D'ENTENTE AVEC RADIO-CANADA AU SUJET DE LA TÉLÉDIFFUSION DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE CALGARY EN FRANÇAIS HORS QUÉBEC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les réseaux privés *CTV* et *TVA* ont acquis, il y a quelques années déjà, les droits de diffusion des Jeux de Calgary. Le problème, c'est que le réseau *TVA* ne rejoint qu'une faible proportion des téléspectateurs francophones hors Québec, et que, de plus, ils doivent être abonnés à un service de câblodistribution. Je trouve scandaleux le fait qu'un grand nombre de francophones de l'extérieur du Québec ne pourront regarder les Jeux olympiques d'hiver de Calgary à la télévision dans leur langue, soit en français.

La solution apportée par le CRTC de permettre aux câblodiffuseurs de transmettre l'image des Jeux est insatisfaisante, car elle comporte des désavantages sérieux. D'abord, ce ne sont pas toutes les communautés francophones hors Québec qui ont le service de câblodistribution. Et dans les communautés où il existe, il faudra, pour transmettre l'image, priver les spectateurs de certaines de leurs émissions régulières, bouleversant ainsi l'horaire. Lorsqu'un câblodiffuseur déplace un programme régulier en anglais, qu'il soit canadien ou américain, pour le remplacer par un programme canadien en français, les critiques des abonnés se font entendre. Ce sont encore les minorités linguistiques qui en prennent pour leur rhume.

Or, on sait que la CBC a acheté les droits et va diffuser les Jeux en anglais sur le réseau national, une heure d'émission par jour pendant 16 jours. Pourquoi n'a-t-on pas conclu une entente semblable pour Radio-Canada en français qui rejoint 99 p. 100 des Canadiens d'expression française tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec?

* * *

[Traduction]

L'ÉDUCATION

LE COLLOQUE NATIONAL SUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE NATIONALE

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine, à Saskatoon, plusieurs de mes collègues et moi-même avons vécu une expérience extrêmement enrichissante. Nous avons, en effet, participé à la première tribune tendant à discuter des défis et des possibilités dans le domaine de l'enseignement postsecondaire au cours des années 1990 et au-delà. Six cents enseignants et représentants du gouvernement, du monde du travail, du secteur privé et des groupes défavorisés y ont assisté.

● (1100)

Nous avons abordé avec beaucoup d'honnêteté la question de savoir si notre système d'enseignement était adapté au 21^e siècle.